



**Basketball en fauteuil roulant Canada**  
**Championnat junior de l'Est**  
**Dossier technique**  
**2024-2025**

La saison 2025 sera la deuxième année du cycle des Jeux du Canada. Des compétitions régionales auront lieu selon une structure de jeu 4 contre 4 sur tout le terrain. Une compétition se déroulera dans les provinces de l'Est (Ont., Qc, N.-B., Î.-P.-É., N.-É., T.-N.-L.) et une compétition se tiendra dans les provinces de l'Ouest (C.-B., Alb., Sask., Man.).

---

## 1. INSCRIPTION

- 1.1 Les équipes qui souhaitent participer au Championnat junior de l'Est doivent soumettre leur documentation d'inscription (lettre d'intention, formation de l'équipe et formulaire de transport) à Basketball en fauteuil roulant Canada d'ici la :

**Date limite d'inscription – 5 mars 2025**

- 1.2 Tous les entraîneurs et le personnel des équipes doivent respecter les conditions énoncées dans la section 4.2, d'ici la **date limite d'inscription (1.1)**.
- 1.3 Basketball en fauteuil roulant Canada a le pouvoir final de décision, en ce qui concerne ces règlements, et prendra des décisions pour toute clarification, en fonction de l'esprit de la compétition.

---

## 2. ÉQUIPES

- 2.1 Une équipe doit compter au moins 4 joueurs et un membre du personnel présent pour être admissible à participer aux matchs.
- 2.2 Une équipe peut compter autant de joueurs qu'elle le veut dans sa formation.
- 2.3 Une équipe peut inscrire un maximum de 12 joueurs sur une feuille de pointage.
- 2.4 Toutes les équipes composées de joueurs et de joueuses dans leurs formations doivent aussi compter un homme et une femme dans leur personnel d'équipe.

---

## 3. CLASSIFICATION

- 3.1 Le système de classification (1,0) à (4,5) de la Fédération internationale de basketball en fauteuil roulant sera utilisé.
- 3.2 Les athlètes non handicapés sont classifiés (4,5).
- 3.3 Le nombre total de points sur le terrain ne doit pas dépasser 12 points, sauf ce qui suit :

- 3.3.1 si une joueuse de l'équipe joue, cette équipe aura droit à un (1) point supplémentaire au total pour chaque joueuse sur le terrain.

---

## 4. ADMISSIBILITÉ

### 4.1 Joueurs : doivent être âgés de 24 ans et moins (M25) au 31 décembre 2027

#### 4.1.1 Année de naissance : 2003 ou après

T.N.-O., Nt, Î.-P.-É., Yn :

- Jusqu'à quatre (4) joueurs M26 permis
- Année de naissance : 2002 ou après

Sask., Man., N.-B., T.-N.-L., N.-É. :

- Jusqu'à deux (2) joueurs M26 permis
- Année de naissance : 2002 ou après

#### 4.1.2 Basketball en fauteuil roulant Canada et le comité de développement examineront les demandes d'admissibilité.

### 4.2 Entraîneurs et personnel de l'équipe : doivent respecter les exigences en matière de certification, de formation et de vérification des antécédents énoncées ci-dessous, d'ici la **date limite d'inscription (1.1)**.

#### 4.2.1 **Certification** – l'entraîneur en chef doit détenir la certification Compétition Introduction.

#### 4.2.2 **Formation** – tous les entraîneurs et le personnel de l'équipe doivent suivre :

- la [Formation sur la sécurité dans le sport de l'ACE](#) ou le programme de formation Respect et sport pour leaders d'activité;
- le module d'apprentissage en ligne en ligne sur les commotions cérébrales [Prendre une tête d'avance](#).

#### 4.2.3 **Vérification des antécédents** – tous les entraîneurs et le personnel de l'équipe doivent présenter des preuves de vérification valide du casier judiciaire et de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables.

(Conformément à la Politique sur la vérification des antécédents de BFRC, ces documents seront valides pour 3 ans)

---

## 5. COMPÉTITION

### 5.1 À moins d'indication contraire, [les règlements de l'I.W.B.F.](#) s'appliqueront.

### 5.2 Durée du match

#### 5.2.1 Quatre périodes de jeu de 8 minutes.

#### 5.2.2 Mi-temps de 5 minutes.

#### 5.2.3 Période de prolongation du jeu de 4 minutes jusqu'à ce qu'un gagnant soit déterminé.

### 5.3 Temps morts

5.3.1 Première demie – 1, deuxième demie – 2

### 5.4 Compétition significative

5.4.1 Si une équipe a une avance de 10 points ou plus, aucune pression tout terrain.

---

## 6. UNIFORME DE COMPÉTITION

6.1 Les équipes peuvent être tenues de déclarer forfait ou d'autres sanctions peuvent être appliquées si elles ne peuvent respecter les exigences concernant l'uniforme de compétition.

---

## 7. ÉQUIPEMENT

7.1 Ballon du jeu : le ballon du tournoi sera le ballon Molten BG de grosseur 7.

7.2 Basketball en fauteuil roulant Canada se réserve le droit d'examiner, d'approuver, de retirer et/ou de cacher les logos sur les uniformes, les fauteuils ou autre équipement dans l'aire de jeu, au besoin.

---

## 8. CONTRÔLE DE DOPAGE

Le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) peut effectuer au hasard des tests de dopage à ce championnat. Le CCES est autorisé à procéder à la collecte d'échantillons d'urine conformément au Programme canadien antidopage, adopté par Basketball en fauteuil roulant Canada.

Plus de renseignements sur le Centre canadien pour l'éthique dans le sport se trouvent à l'adresse <https://www.cces.ca/fr>